

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 24 janvier 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand LE JOUANARD.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Frédéric DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Madame Joëlle BEAUVERGER représentée par Madame Marie-Françoise MARJO, Madame Emmanuelle LE JEUNE représentée par Madame Véronique ROLLAND, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET

OBJET : 4.5 Eclairage public Dépose de commandes et foyers

Le Maire expose que le projet de dépose de commandes et foyers de l'Eclairage Publics a été présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11 700,00 € TTC (coût total des travaux).

Le reste à charge pour la commune s'élève à 7041.67€ TTC.

Ce projet comprend :

La dépose de la commande 1B et foyers liés - *Cosquellou*

La dépose de la commande 2C et foyers liés- *KERVENOU (P64 BREZEL NEVEZ)*

La dépose de la commande 1J et foyers liés *KERMOAL (P29)*

La dépose de la commande 1G et foyers liés *L'ARMOR IZEL (P47 LARMORIZEL)*

La dépose de la commande Z et foyers liés *SAINT PAUL (P6 PAUL)*

La dépose commande I et foyers liés *KERVILIN (P16 KERVOR))*

La dépose de la commande 1F et foyers liés KERVILIN (P19 KERVILIN)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2129 ;

Vu le règlement financier du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, en date du 20 décembre 2019 ;

Vu le devis du S.D.E. 22 relatif à la dépose des commandes et foyers liés d'éclairage public cités ci dessus pour un montant de 11 700€ TTC ;

Entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Voix Pour : 19 – Voix Contre : 0- Abstention : 1 (Frédéric DUPONT)

- Approuve le projet d'éclairage public concernant la Rénovation EP (Dépose commandes 1 B/2C/1G... et foyers liés) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11 700,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 7 041,67 euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

- Dit que ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

La Secrétaire de séance,
Madame Véronique ROLLAND

Le Maire,
Gilles PAGNY,

